



NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Blending Gasoline
Dispensers

APPLICANT / REQUÉRANT:

Dresser Canada Inc.
6688 Kitimat Road
Mississauga, Ontario
L5N 1P8

MODEL(S) / MODÈLE(S):

V395
V590

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeurs d'essence électroniques de type mélangeur

MANUFACTURER / FABRICANT:

Wayne Division Dresser Canada Inc.
Mississauga, Ontario

RATING / CLASSEMENT:

9 TO/à 68 LPM
9 TO/à 68 LPM

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Vista V395 and V590 are electronic computing blending dispensers. The V395 variable ratio-blending dispenser has four hoses, two on each side. This dispenser has two base grades, and three blended grades of gasoline. Base grades or blended grades are selected at the dispenser using five push-button switches. These switches are each labelled according to the base product or to the ratio of blend. Each grade has a corresponding price indication on the register.

The V590 fixed ratio-blending dispenser has six hoses, three on each side. This dispenser has two base grades and one fixed blended grade of gasoline. Each nozzle on this dispenser is identified according to the grade of gasoline.

The main components of these dispensers are as follows:

- Two 1½" (89 mm) inlets.
- Wayne centrifugal pumps, model 35-44059, with strainer and air-eliminator assembly.
- two, two-stage solenoids for each product line.
- Four, Wayne two-piston type meters, model 2PM-6, two for each product line. The meter's main casing is aluminum, the liners are stainless steel, and the pistons are stainless steel with teflon composite cups.
- One dual-channel, photo-electric pulser number 39348 for each meter.
- Two Wayne blend valves, number 36738, one for each side of the dispenser and down-stream of the meters.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Les distributeurs Vista des séries V395 et V590 sont des distributeurs électroniques calculateurs de type mélangeur. Le distributeur V395 de type mélangeur à rapport variable comporte quatre flexibles, deux de chaque côté, et livre deux grades de base et trois grades mélangés d'essence. La sélection des divers grades se fait à l'aide de cinq boutons-poussoirs sur le distributeur. Les boutons-poussoirs portent une étiquette indiquant le produit de base ou le rapport du mélange. Le prix de chaque grade est indiqué sur le totalisateur.

Le distributeur V590 de type mélangeur à rapport fixe comporte six flexibles, trois de chaque côté, et livre deux grades de base d'essence et un grade mélangé d'essence suivant un rapport fixe. Chaque tuyère porte un marquage indiquant le grade d'essence correspondant.

Les principaux éléments de ces distributeurs sont les suivants:

- Deux entrées de 1½" (89 mm).
- Des pompes centrifuges Wayne, modèle 35-44059, avec crépine et éliminateur d'air.
- Deux électro-vannes à deux étages pour chaque canalisation de produit.
- Quatre compteurs à deux pistons Wayne, modèle 2PM-6, deux pour chaque canalisation de produit. Le boîtier de ce compteur est en aluminium, le chemisage en acier inoxydable et les pistons en acier inoxydable à cuvettes composites en téflon.
- Un générateur d'impulsions photo-électriques à deux canaux, référence 39348, prévu pour chaque compteur.
- Deux robinets mélangeurs Wayne, référence 36738, un pour chaque côté du distributeur et un en aval des compteurs.

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

- Duplex II modular electronic computing register number 880512 with one liquid crystal display per side.

Dispensers not equipped with the integral pump/strainer/air-eliminator assembly use a remote submersible centrifugal type pump that is incapable of pumping air or vapour entrained at the pump's inlet. Dispensers that use a remote pump are designated by the suffix D1. Self-contained dispensers are designated by the suffix P1. In either case, a suffix C indicates that the dispenser is for use in Canada. Additional suffixes to the model designations indicate design options.

The blend ratios for both fixed and variable blenders are pre-programmed in, and electronically controlled by the Duplex II computer. The blend valve is the same as used in all Wayne Blend-O-Matic dispensers.

The Duplex II electronic computing register has one central display per side with total volume, total sale and unit price. Only one hose per side can be used at any one time.

The sealed connector J6, located in the main computer board, prevents access to programming options and to change the K-factor (pulses/litre).

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- Un totalisateur-calculateur électronique modulaire Duplex II, référence 880512, équipé d'un dispositif d'affichage à cristaux liquides par côté.

Les distributeurs ne comportant pas l'ensemble intégré pompe/crépine/éliminateur d'air utilisent une pompe centrifuge submersible à distance de type qui ne pompe pas d'air et n'entraîne pas de vapeurs à l'aspiration de la pompe. Les distributeurs qui utilisent une pompe à distance sont désignés par le suffixe D1. Les distributeurs autonomes le sont par le suffixe P1. Dans les deux cas, le suffixe C indique que le distributeur est destiné à être utilisé au Canada. Tout suffixe ajouté aux désignations de modèles correspond à une option.

Les rapports de mélange des mélangeurs à rapports fixes et variables sont programmés au préalable par le calculateur Duplex II et pilotés par ce dernier. Le robinet mélangeur est identique à celui utilisé dans tous les distributeurs Wayne Blend-O-Matic.

Le totalisateur calculateur électronique Duplex II comporte un dispositif d'affichage central par côté qui indique le volume total, la vente totale et le prix unitaire. Un seul flexible par côté peut être utilisé à la fois.

Le connecteur plombé J6, qui se trouve sur la carte de circuits imprimés principale de l'ordinateur, empêche l'accès aux options de programmation et toute modification du facteur K (impulsions/litre).

APPROVAL:

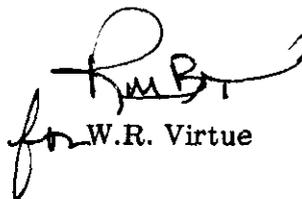
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Date **DEC 27 1990**Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale**APPROBATION:**

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.


for W.R. VirtueChief,
Legal Metrology Laboratories

